

Procès verbal

Le mardi 14 octobre 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Chantal SIMONNET.

Secrétaire de la séance : Pascaline TOURAINÉ

Présents : Chantal SIMONNET, Michael DELANCE, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Stéphane MEUNIER, Gérard PACCAUD, Véronique MOREIRA, Raymond BACONNET, Pierre-Olivier BARBET, Pascaline TOURAINÉ, Xavier FEIX, Emilie MASSON

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- * Location gîte 652 (location exceptionnelle au mois)
- * Adhésion contrat risques statutaires
- * Demande pour une case au columbarium
- * Solution retenue pour le projet photovoltaïque
- * Point sur travaux Eglise
- * Demande de subvention de la Sécurité Civile
- * Questions diverses

Délibérations du conseil :

Adhésion au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES/RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, à compter du 1er janvier 2026 (N° DE_2025_046)

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de Saône et Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCES/RELYENS pour les collectivités employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Conformément à la délibération n°CA-2024-032 du conseil d'administration du 8 octobre 2024, une procédure de remise en concurrence a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Pour rappel la consultation est passée sous la forme d'une procédure avec négociation en application des articles L.2124-1, L.2124-3, R.2161-12 et suivants du Code de la commande publique :

- Tranche ferme : pour les collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant jusqu'à 29 agents affiliés à la CNRACL

- Tranches optionnelles : pour les collectivités et établissements publics de Saône et Loire employant plus de

29 agents affiliés à la CNRACL

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAP) s'est réunie le mercredi 28 mai 2025 pour se prononcer sur l'attribution du marché.

La décision de la CAO est la suivante : attribution du marché au **groupement CNP ASSURANCES / RELYENS**.

Vu la délibération n°DE_2024_083 du 18 novembre 2024 donnant mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics.

Vu le courrier du Centre de Gestion de Saône et Loire du 10 juillet 2025 informant notre collectivité de l'assureur attributaire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES / RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2026.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 5.56 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 45 % et la Nouvelle Bonification Indiciaire, les primes mensuelles maintenues pendant la période d'arrêt de travail

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.48 % avec un franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 45%, Nouvelle Bonification Indiciaire, les primes mensuelles maintenues pendant la période d'arrêt de travail.

AUTORISE le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.

RAPPELLE que les crédits sont prévus au budget

Pour extrait certifié conforme

Acquisition d'une case au columbarium (N° DE_2025_047)

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande d'acquisition d'une case au columbarium par une famille non domiciliée sur la commune, précisant que plusieurs membres de leurs familles reposent au cimetière de LA GENETE.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour la vente d'une case au columbarium au cimetière de LA GENETE à Mr Mme FATET Jean Paul - 71290 BRIENNE

Cette acquisition se fera au moment du décès de l'un des époux.

Pour extrait certifié conforme

Location Gîte 652 (N° DE_2025_045)

Madame le Maire informe l'Assemblée d'une demande de location pour le gîte 652, pour une longue durée afin de permettre à un jeune de reprendre une entreprise

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour la location du gîte 652, du 02 novembre 2025 au 30 novembre 2025 pour 500.00 € à Mr STRULLU Malo et du 1er décembre 2025 au 19 décembre 2025 pour 325.00 € à Mr STRULLU Malo.

Pour extrait certifié conforme

Subvention de la Sécurité Civile (N° DE_2025_048)

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE d'allouer une subvention de 300.00 € à la Protection Civile de Saône et Loire

DIT que cette somme sera mandatée au compte 65478 du budget 2026.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Chantal SIMONNET

Le secrétaire de Séance,
Pascaline TOURAINE

